⚠ **Coupon non détachable**

Cadre réservé à l'administration

Dossier remis à la famille ou à l'élève le / /

Nom :..... Prénom :.....

Etablissement d'enseignement:.....

Dossier remis à l'établissement d'enseignement le / /

A découper selon les pointillés

⚠ Fiche à conserver par le responsable légal

GRANDMONT TOURS

INSCRIPTION À L'INTERNAT DES ÉLÈVES HÉBERGÉS RENTRÉE 2026

1°) <u>dossier d'inscription.</u>

Ce dossier d'inscription à l'internat est à remettre <u>uniquement</u> dès réception dans l'établissement où est scolarisé l'élève.

Le dossier doit être déposé ou renvoyé par courrier, sans le plier, au Lycée Grandmont dès que possible et **au maximum dans un délai d'1 semaine.** Il doit être complété de manière lisible.

Documents à fournir et à renseigner (obligatoire) :

- 3 photos d'identité récentes (dimension standard) dont 2 à coller sur les fiches Internat et Infirmerie (indiquer au dos nom, prénom, établissement).
- 1 enveloppe timbrée.
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (pour l'infirmerie).
- Nom, adresse et téléphone d'un **<u>correspondant domicilié dans l'agglomération de Tours</u>** (voir fiche à renseigner à la fin du dossier).

Tout dossier non rendu ou incomplet entrainera l'annulation de l'inscription à l'internat.

académie Orléans-Tours
éducation nationale enseignement supérieur recherche

2°) <u>Règlement des Internats et fiches spécifiques :</u>

Le règlement des internats vous est fourni avec ce dossier. Il doit être connu de l'élève interne et des responsables légaux. Une attention particulière doit être portée par les familles sur les articles suivants du règlement des internats :

-Le correspondant : articles 2 et 29.2 du règlement. L'admission à l'internat est subordonnée à la désignation par la famille d'un correspondant domicilié dans l'agglomération de Tours Les coordonnées de ce correspondant devront nous être transmises lors de la remise du dossier où au plus tard le 2 septembre 2024. En cas de changement de correspondant au cours de l'année, les responsables légaux veilleront à nous communiquer les coordonnées d'un nouveau correspondant.

-Rentrée le dimanche soir : article 3.1 du règlement. Les élèves se présentant au- delà de l'horaire d'accueil indiqué sur la fiche devront se rendre chez leur correspondant.

3°) <u>Organisation de la rentrée à l'internat.</u>

Le jour de la rentrée à l'internat, il est **indispensable que les élèves mineurs** soient accompagnés par l'un de leurs parents ou à défaut par tout autre responsable légal. L'accueil des élèves des différents niveaux est échelonné selon les dates et horaires suivants, **à respecter scrupuleusement**

LP LALOUX

Mardi 1er septembre de 8 h à 10h : niveau seconde BAC PRO

Mardi 1er septembre de 10h à 12h : niveau Première et Terminales

La Proviseure

Christelle CHARLOT